

COMMUNE DE MALLEMOISSON
Département des Alpes-de-Haute-Provence

ARRÊTÉ
AR-2024-103

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET ARRETE D'OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC PAR L'ASSOCIATION LE GRILLON BUISSONNIER

LE MAIRE DE MALLEMOISSON

Vu les articles L2213.1, L2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;

Vu le code de la voirie routière, et notamment son article L.113-2 ;

Vu la demande par laquelle Madame Nathalie Luchard, présidente de l'association « Le Grillon Buissonnier » sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public suivant : l'esplanade Jean moulin, le parking de la poste en vue d'organiser « un vide grenier » ;

Considérant que pour organiser, un vide grenier le dimanche 22 septembre 2024, il est nécessaire d'interdire l'arrêt et le stationnement des véhicules sur les parkings de Mallemoisson ;

ARRÊTÉ

Article 1 : Madame Nathalie Luchard présidente de l'association « Le Grillon Buissonnier » est autorisé à occuper le parking de l'esplanade Jean moulin et le parking de la poste en vue d'organiser un vide grenier.

Article 2 : L'arrêt et le stationnement des véhicules seront interdits sur le parking de l'esplanade Jean moulin et le parking de la poste du samedi 21 septembre 2024 5h00 jusqu'au dimanche 22 septembre 2024 21h00 inclus ;

Article 3 : Les prescriptions précitées seront matérialisées par l'affichage réglementaire mis en place par l'association Le Grillon Buissonnier, à l'entrée des parkings.

Article 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le Maire de Mallemoisson et le Chef de la brigade de gendarmerie de Digne les Bains sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au pétitionnaire et publié dans les formes prescrites.

Notifié au pétitionnaire le :

Signature 27109124



Fait à Mallemoisson le 24/09/2024

Le Maire,

Jean-Paul COMTE



pour le maire
expédié
Isabelle Blanche
non adjointe

